



Vente d'un terrain a batir

Par **rikou60**, le **16/09/2015** à **19:07**

bonjour ,dans le cadre d'une succession, un notaire s'occupe de vendre des terrains; deux ont deja ete achete dans l'etat et le troisieme a une promesse de vente signee depuis juillet chez le notaire en ayant vu le terrain a l'avance . cet acheteur potentiel a pris un constructeur pour la realisation du projet de maison et ce constructeur nous demande de nettoyer le terrain ou de le faire nettoyer par une entreprise a nos frais . (herbe ,branches mortes , mottes de terre) . a t'il le droit ou est ce a la charge de l'acheteur . sachant que ce terrain ainsi que les autres ont fait l'objet d'un bornage par une entreprise specialisee ; merci d'avance pour votre reponse cordialement

Par **amajuris**, le **16/09/2015** à **22:50**

bonjour,
le constructeur n'a rien à vous demander, votre acquéreur achète le terrain en l'état, vous envoyez le constructeur vers votre acheteur.
il veut peut être que vous fassiez aussi le terrassement pour les fondations !
salutations